

Une motion adoptée en conseil contre la fermeture d'une classe à l'école René Coty

En conseil municipal, mercredi dernier, les élus ont adopté une motion contre la fermeture d'une classe au sein du groupe scolaire Louis Delamare composé des deux sites Delamare et René Coty.

Il y a quelques mois, en février, la Direction Académique a informé la Mairie de Trouville-sur-Mer du retrait de deux emplois d'enseignants pour la rentrée 2022 «**au titre de la démographie de la ville ainsi que de l'implantation d'un emploi au titre du dispositif CP 100 % de réussite**», indique Sylvie de Gaetano, maire. «**Pour faire court, ils nous retirent deux emplois et ils nous en redonnent un donc on en perd concrètement qu'un**».

Pour répondre à cela, la Mairie a envoyé un courrier le 7 mars pour expliquer que cette décision engendrait forcément une fermeture de classe sur le site élémentaire de René Coty. Pour défendre son école, la Mairie a évoqué dans ce courrier «**la création de nombreux logements à Trouville d'ici 2024**» des éléments concrets permettant de «**garantir une augmentation significative des effectifs à court terme**», précise la délibération adoptée.

La maire ajoute : «**Quand l'éducation nationale projette la rentrée, elle prend les effectifs au mois de septembre pour l'année suivante. Forcément, au cours de l'année, les effectifs changent, parfois en moins, parfois en plus**». L'édile a donc insisté sur le parc social et les 58 logements qui allaient être livrés rue Saint-Jean début 2023 ainsi que les 30 logements à la Cité Jardin en 2024. Ont également été évoqués les 36 logements de la rue du Général de Gaulle annoncés en 2023 et les 24 du boulevard d'Hautpoul et de la rue Guillaume le Conquérant en 2023-2024. Malgré tout, ces derniers étant des résidences privées, rien ne permet vraiment de confirmer qu'il s'agirait de résidents principaux «**car on n'a pas la main**», a indiqué Stéphanie Fresnais, conseillère de l'opposition.

Déjà 193 inscrits

Malgré cet argumentaire, la Direction Académique a annoncé maintenir sa décision dans un courrier du 25 mars. «**Ainsi, neuf classes seront maintenues sur les 10, poursuit l'édile. En tout, on a 193 élèves inscrits, ce qui est supérieur aux 173 prévus par l'Éducation nationale, c'est intolérable de prendre des effectifs un an avant, surtout en cette période où les gens changent rapidement de mode de vie**». Elle poursuit : «**On a**

eu 9 arrivées entre janvier et avril 2022, ce qui est énorme, par ailleurs on accueille 7 élèves ukrainiens, depuis le 19 mai sachant que, malheureusement pour eux, ils risquent de rester encore un petit moment. Tout cela fait qu'on essaye d'intervenir pour que l'Éducation nationale revoie son comptage.» Sur la délibération adoptée en conseil, il est précisé que l'effectif de 33 élèves de CM1, futurs CM2, répartis actuellement en deux classes, engendrera la création de deux classes de double niveau CM1-CM2 à la rentrée 2022.

Pour «faire réagir» l'Éducation nationale, une motion contre cette fermeture d'une classe sur le site de René Coty a donc été adoptée en conseil à l'unanimité. «On a demandé un recomptage à la rentrée en espérant que ça évite la suppression du poste en question», conclut Sylvie de Gaetano.

M.-M. REMOLEUR



Les élus ont adopté une motion contre la fermeture d'une classe au sein du site scolaire René Coty. Mairie de Trouville-sur-Mer